

Généralités :

Les adhérents participent aux activités proposées par Amusaly à leurs risques et périls. Ils doivent souscrire une assurance responsabilité civile et une assurance personnelle pour dommages corporels. L'association décline toute responsabilité en cas d'accident survenu entre ses adhérents ou avec un tiers.

L'association décline toute responsabilité en cas de vol dans les lieux des activités de tout objet de valeur ou non.

Les adhérents doivent se conformer au livret d'accueil du chanteur Amusaly et au règlement intérieur de la structure hôte lorsque l'activité est accueillie par un tiers.

L'inscription :

L'inscription à une activité nécessite de remplir le bulletin d'inscription et de le retourner à : Amusaly

L'inscription à une activité nécessite l'adhésion obligatoire et non remboursable à Amusaly pour un montant de 20 €. L'adhésion est annuelle et court du 1^{er} juillet au 30 juin de l'année suivante. Toute adhésion est donc définitive.

Attention :

Toutes les inscriptions reçues sont validées à réception du bulletin d'inscription et du règlement et dans la limite des places disponibles, elles sont alors considérées comme définitives. Si l'activité est complète les chèques adressés au titre de l'adhésion et du coût de l'activité sont retournés.

Le règlement :

Le bulletin d'inscription renseigné doit être accompagné :

- ❖ d'un chèque du montant de l'adhésion à l'ordre d'Amusaly, encaissé à réception.
- ❖ d'un chèque d'arrhes à l'ordre d'Amusaly lorsque des arrhes sont prévues sur le bulletin d'inscription à l'activité. Ce chèque est encaissé à réception.
- ❖ d'un chèque à l'ordre d'Amusaly du montant de l'activité ou du solde si des arrhes sont mentionnées au bulletin d'inscription. Ce chèque sera encaissé au démarrage de l'activité.

Des conditions particulières de règlement fractionné peuvent être accordées selon les modalités fixées avec le secrétariat de l'association. En cas de fractionnement du paiement, tous les chèques doivent être remis en même temps et datés du jour d'établissement.

Annulation :

> du fait d'Amusaly :

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour le bon déroulement pédagogique de l'activité, ou en cas de force majeure, Amusaly se réserve le droit d'annuler l'activité. Dans ce cas, Amusaly procède au remboursement intégral du montant de l'activité à l'exception de l'adhésion à l'association.

En cas de report de date ou de changement de notre part (intervenants, contenu, ...) si aucune solution alternative n'a été trouvée avant la fin de l'année en cours, le remboursement sera proposé.

> du fait de l'adhérent :

Toute annulation doit être notifiée par écrit le plus rapidement possible à Amusaly (courrier ou courriel : info@amusaly.fr).

En cas d'annulation au plus tard 15 jours avant le début de l'activité, 30% du montant de l'activité seront facturés.

Une annulation moins de 15 jours avant l'activité donne lieu à la facturation de la totalité du prix, sauf en cas de force majeure dûment constatée. Dans ce dernier cas, il sera procédé au remboursement du montant de l'activité.

Abandon en cours d'activité :

En cas d'abandon par le stagiaire en cours d'activité pour un motif autre que la force majeure dûment reconnue, il ne sera procédé à aucun remboursement.

En cas d'abandon en cours d'activité pour force majeure dûment constatée, il sera procédé au remboursement de l'activité au prorata du temps passé.

Contact

Amusaly,

Téléphone : 07 68 83 49 83

Courriel : info@amusaly.fr Site : www.amusaly.fr